

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 35
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET
GENERAL D'INVESTISSEMENT 2020

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLE GARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

98/2020

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL D'INVESTISSEMENT 2020:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment le principe d'équilibre budgétaire

CONSIDERANT la délibération n°41-20 en date du 04/03/2020 approuvant le vote du budget principal 2020

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée qu'il convient de modifier le budget d'investissement 2020 afin d'intégrer la décision prise en séance, relative au versement du fonds de concours par le SDIS, pour le financement des travaux d'aménagement d'accès à la nouvelle caserne, assurés par la Communauté.

Cette convention prévoit un versement de 63 001,34€HT qu'il convient d'ajouter au budget d'investissement 2020 en dépense et en recette à venir.

Ces inscriptions amènent aux décisions modificatives du budget INVESTISSEMENT suivantes :

	BUDGET PREVISIONNEL voté	MODIFICATIONS PROPOSEES	TOTAL APRES DM
Dépenses	Chap23 .Immobilisations en cours 5 308 989,19€	Travaux complémentaires SDIS66 + 63 000 €	Total Chap. immob/en cours (23) : 5 371 989,19 €
Recettes	Chap.13 Subvention d'investissement : 3 264 276,59	Fonds de concours SDIS66 : (art.1323 fonction 020) 63 000,00€	Chap.013 Subvention d'investissement: 3 327 276,59 €

Le montant global de la section d'investissement 2020 se trouve modifié. Il s'équilibre à 7 865 299,00€, soit +63 000,00€ en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ la décision modificative indiquée,

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires,

DIT que copie de la présente délibération sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire par les services préfectoraux de contrôle budgétaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

